

BACKER ROD

Z2

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ
(Conforme à la norme OSHA 29 CFR 1910.1200)**SECTION I : IDENTIFICATION DU PRODUIT**

Les sociétés QUIKRETE®
One Securities Centre
3490 Piedmont Road, Suite 1300
Atlanta, GA 30329

Numéro de téléphone d'urgence
(770) 216-9580

Numéro de téléphone de renseignements
(770) 216-9580

MSDS Z2
Révision : mars-13

Nom du produit QUIKRETE®
QUIKRETE® BACKER ROD

N° Code
6917-42, 45

HEALTH	0
FLAMMABILITY	0
PHYSICAL HAZARD	0
PERSONAL PROTECTION	

Usage du produit : Matériel de remplissage pour des joints de dilatation pour la construction générale

SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS

Voie(s) d'entrée : Par inhalation si la poussière est générée pendant fabrication

Exposition aiguë : Étouffement – blocage mécanique

Exposition aiguë : Pas attendu

Cancérogénicité : Pas un produit cancérogène

Signes et symptômes d'exposition : Aucun connu

Des conditions médicales généralement aggravées par l'exposition : Aucune connue

Exposition aiguë : Aucune connue

Des conditions médicales généralement aggravées par l'exposition : Aucune connue

SECTION III – INGRÉDIENTS DANGEREUX ET RENSEIGNEMENTS SUR LEUR IDENTITÉ

Composants dangereux - Aucun

SECTION IV – Premiers soins

Yeux : Obtenez des soins médicaux

Peau : S.O.

Inhalation : Enlevez le blocage. Consultez un médecin si la toux et les autres symptômes ne disparaissent pas.

Autre : Il n'est pas attendu que ce produit cause des dangers à la santé lors d'utilisation normale.

SECTION V – DONNÉES SUR LE RISQUE DE FEU ET D'EXPLOSION

Inflammabilité : Combustible **Température d'autoignition :** Sans objet
Points d'éclair : Sans objet

SECTION VI – MESURES EN CAS DE DIVERSEMENT ACCIDENTEL

Suivez des procédures normales d'entretien ménager.

SECTION VII - PRÉCAUTIONS DE MANUTENTION ET D'ENTREPOSAGE SÉCURITAIRES

Évitez les flammes nues et des conditions d'ignition.

SECTION VIII – MESURES DE CONTRÔLE À L'EXPOSITION

Sécurité intégrée : Un système d'échappement local peut être utilisé, au besoin, afin de régler le niveau de poussière aéroportée.

Protection personnelle : Pas requise

SECTION IX – CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Mousse douce et ronde, peu d'odeur

Densité :	0,3 à 0,8	Point de fusion :	+ 100 °C
Point d'ébullition :	S.O.	Pression de vapeur :	S.O.
Densité de vapeur :	S.O.	Vitesse d'évaporation :	S.O.

SECTION X – DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable dans des conditions atmosphériques normales.

Incompatibilité (matériaux à éviter) : Xylène

Décomposition dangereuse ou produits secondaires : Aucun connu

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

SECTION XI – RENSEIGNEMENTS DE TOXICOLOGIE

Mousse de polyéthylène solide, non toxique, et flottable.

SECTION XII – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Non disponible

BOD5 et COD : Non disponible

Produits de la biodégradation : Non disponible

Toxicité des produits de la biodégradation : Non disponible

CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™

Remarques spéciales sur des produits de la biodégradation : Non disponible

SECTION XIII – CONSIDÉRATIONS D'ENLÈVEMENT

Méthode d'enlèvement des déchets : L'emballage et le matériel peuvent être envoyés au dépotoir. Ce produit n'est pas considéré un déchet dangereux par la RCRA (40CFR 261) ou par la CERCLA (40CFR 117&302).

SECTION XIV – RENSEIGNEMENTS DE TRANSPORTATION

Nom de l'expéditeur enregistré au DOT/UN : Pas régulé

Classe de danger du DOT : Pas régulé

Nom de l'expéditeur : Pas régulé

Pas dangereux selon les régulations de l'U.S. DOT et du TDG.

SECTION XV – AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LES RÈGLEMENTS

US OSHA 29CFR 1910.1200 : Pas considéré dangereux d'après ce règlement

SARA (Title III) Sections 311 & 312 : Ne figure pas sur la liste

SARA (Title III) Section 313 : Pas assujetti aux règlements de rapportage

TSCA (Mai 1997) : Tous les composants figurent sur la liste d'inventaire du TSCA

Federal Hazardous Substances Act (loi fédérale sur les substances dangereuses) : Pas considéré dangereux d'après ce règlement

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Ne figure pas sur la liste

Classification du SIMDUT canadien : Considéré un matériel non dangereux par la Loi sur les produits dangereux comme défini par le Règlement sur les produits contrôlés. Ce produit a été classé selon les critères de danger du CPR et cette FTSS contient tous les renseignements requis par le CPR.

SECTION XVI – AUTRES RENSEIGNEMENTS

HMIS-III :

- Santé –
 - 0 = Pas de danger particulier
 - 1 = Irritation ou blessure mineure guérissable possible
 - 2 = Blessure temporaire ou mineure possible
 - 3 = Blessure grave possible à moins de prendre des actions immédiates
 - 4 = Dommage mortel, grave ou permanent possible
- Inflammabilité -
 - 0 = Matériel ne brûlera pas
 - 1 = Matériel doit être préchauffé avant l'ignition se produira
 - 2 = Matériel doit être exposé aux températures élevées avant l'ignition se produira
 - 3 = Matériel est capable d'ignition aux températures normales
 - 4 = Des gaz inflammables ou des liquides très volatils; peuvent s'allumer spontanément
- Danger physique -
 - 0 = Matériel est généralement stable, même dans des conditions de feu
 - 1 = Matériel est généralement stable, mais peut devenir instable aux

- températures élevées
- 2 = Matériaux instables qui peuvent avoir une réaction à la température de la pièce
 - 3 = Matériaux peuvent former des mélanges explosifs lors du contact avec de l'eau
 - 4 = Matériaux qui s'explosent facilement lorsqu'exposés à l'eau

Révision n° 07-01, remplace toutes les versions antérieures

Créée : 11/30/2006

Plus récente mise à jour : 26 mars 2013

NOTA : Les renseignements et les recommandations dans ce document sont basés sur les données que l'on croit correctes. Toutefois, aucune garantie ou engagement, formel ou donné à entendre, n'est fait par rapport à ces renseignements. Nous n'acceptons aucune responsabilité et nous déclinons toute responsabilité pour tout effet néfaste qui pourrait être engendré suite à l'exposition à la silice dans nos produits.